

Le RSI supprimé en 2018 : et après ?

Le président du RSI Bretagne, qui siège aussi à Paris, alerte les ministres de tutelle sur le sort de la « sécu » des indépendants.

Trois questions à...

Philippe Magrin, vice-président de la caisse nationale du Régime social des indépendants (RSI).

Candidat, Emmanuel Macron avait annoncé la suppression du RSI, c'est confirmé ?

Oui, le 6 juillet dernier à la commission des comptes de la Sécurité sociale à Paris, les ministres de la Santé (Agnès Buzyn) et des Comptes publics (Gérald Darmanin) ont confirmé qu'au 1^{er} janvier 2018, le RSI n'existera plus. Ça, c'est une chose, mais qu'est-ce qu'on fait après, comment ça va se passer ? Personne n'en sait rien... Il n'y a pas de schéma clair de la part de nos ministres de tutelle. Je leur ai fait part ce jour-là des craintes de l'ensemble des administrateurs des 29 caisses régionales. Les 5 416 salariés du RSI, dont 212 en Bretagne, sont eux aussi très inquiets.

Vous défendez mordicus un système, le RSI, qui est pourtant très critiqué ?

Ces critiques ne sont pas justifiées. D'abord parce que les dysfonctionnements qui nous sont reprochés ne sont pas de notre fait. Nous en avons hérité avec la réforme de 2008 créant l'interlocuteur social unique. Une réforme mal préparée et mise en œuvre dans la précipitation, dont nous portons encore les stigmates, malgré nos efforts incessants de normalisation. Ces dysfonctionnements sont liés au système informatique de recouvrement des cotisations de l'Urssaf, le SNV2, pour lequel nous demandons depuis longtemps l'ajout



Philippe Magrin est président du RSI Bretagne et vice-président de la caisse nationale du Régime social des indépendants.

d'un module dédié aux comptes des Travailleurs indépendants. Les administrateurs font plus que douter que les dysfonctionnements résiduels ne disparaissent comme par magie dès la suppression du RSI par son adossement au régime général, et ce dans un délai record.

Vous estimez que la suppression du RSI ne se fait pas sans arrière-pensée, c'est-à-dire ?

Notre prestataire, l'Urssaf, qui assure le recouvrement des cotisations, encaisse chaque année 600 milliards de collecte, dont 30 à 40 milliards « seulement » pour le compte du RSI. On comprend que l'État rechigne à vouloir imposer des évolutions, des améliorations, à un organisme qui lui rapporte autant ! Je pense également que l'État lorgne sur nos ressources financières qui sont de l'ordre de 18 milliards d'euros. Une manne dont il aimerait sans doute pouvoir disposer.

Recueilli par Laurent LE GOFF.